

Dissolution du SMDEA

Suite à un audit et aux observations de la Chambre Régionale des Comptes qui a pointé des irrégularités dans le fonctionnement du syndicat notamment au vu de son rôle d'intermédiaire financier, vis-à-vis des banques d'une part et du Département d'autre part, la dissolution du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) apparaît nécessaire, au regard de la gestion de la dette, des emprunts redistribués et des subventions du Département versées par l'intermédiaire d'un tiers. Le Conseil Municipal a délibéré en faveur du principe de la dissolution du SMDEA au 1^{er} janvier 2017 et accepté le transfert à la Commune au cours du mois de novembre 2016, de la part de la dette correspondant aux annuités que la Commune s'est engagée à rembourser au SMDEA étant ici précisé que la Commune n'a pas d'emprunt en cours auprès du SMDEA.

Cession de parcelles Voie Verte à Presles : autorisation donnée au maire à signer tous documents

Le 14 mars 2016, le Conseil Municipal a accepté de céder à titre gratuit, 4 parcelles à Presles situées sur l'emprise de la Voie Verte. Il a donné autorisation au Maire à signer tous documents dans ce cadre.

Mise à jour du tableau des emplois

Le Conseil Municipal a mis à jour le tableau des emplois pour permettre l'avancement de grades de cinq agents.

Bilan de la plage municipale – saison 2016

La saison 2016 a été relativement satisfaisante malgré un manque à gagner dû à la fermeture du restaurant : 43 175 entrées payantes ont engendré 83 480€ de recettes brutes. Ces recettes sont inférieures à celles de l'année dernière (49 457 entrées pour 98 798€ de recettes) mais nettement supérieures à celles de 2014 (17 171 entrées pour 39 193 euros de recettes).

Evolution de l'intercommunalité

Dans le cadre de la mise en place effective de la nouvelle intercommunalité au 1^{er} janvier 2017, des réunions régulières se poursuivent tous les 15 jours. Le Préfet devra, avant le 31 décembre 2016, compléter son arrêté de fusion et préciser notamment la répartition des sièges communautaires. Les Communes devront ensuite désigner leurs représentants dans la perspective de la première réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le 13 janvier 2017 et qui élira son Président et son Bureau. Dès le 1^{er} janvier 2017, les mobilités des personnels seront mises en œuvre comprenant une installation géographique progressive des agents.

Groupement de commandes vidéoprotection

Au final, 10 Communes ont accepté de faire partie du groupement de commandes coordonné par la Commune de MENTHON SAINT BERNARD, il s'agit des Communes de DINGY SAINT CLAIR, DOUSSARD, FAVERGES-SEYTHENEX, LATHUILE, LA CLUSAZ, LE GRAND BORNAND, SEVRIER, THONES, VAL DE CHAISE, VEYRIER DU LAC. La convention entre ces 11 Communes est aujourd'hui signée. La prochaine étape consistera à choisir, selon la règle des marchés publics, un bureau d'études qui sera chargé d'établir un cahier des charges d'une consultation pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéoprotection et le suivi des travaux dans 11 Communes.

Travaux de la plage

Les travaux à la plage ont commencé. Les bâtiments ont été démolis et les travaux de terrassement sont engagés.

Travaux d'eau potable à Ramponnet

Une réunion de présentation des travaux qui seront prochainement engagés sur le réseau d'eau potable à Ramponnet sera organisée avec les riverains le 18/10/2016.

Dématérialisation des factures

Dans le cadre de la modernisation de l'administration et après la télétransmission électronique des documents à la Trésorerie et à la Préfecture, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Mairie acceptera les factures dématérialisées envoyées par ses fournisseurs et émettra elle-même des factures dématérialisées lorsque ces dernières concernent d'autres collectivités publiques.

Plu

La Commune est dans l'attente de l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Dès réception de ce document, la procédure d'enquête publique sera lancée.